

COMITÉ DE PARENTS – COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES TENUE LE MARDI 10 FÉVRIER 2015, À L'ÉCOLE DU MISTRAL (RÉUNION CP-14-15-105)

Étaient présents à la réunion du comité de parents le 10 février 2015 :

Mesdames :

Karène Langlois	Déleguée de l'école du Portage
Isabel Coulombe	Déleguée de l'école des Merisiers
Julie Roy	Déleguée de l'école des Beaux-Séjours
Valéry Marquis	Déleguée de l'école du Havre–Saint-Rosaire
Julie Daoust-Villeneuve	Déleguée de l'école Boijoli
Marie-Soleil Boucher	Déleguée de l'école des Sources
Lise Beaulieu	Déleguée du comité EHDAA
Suzy Ouellet	Déleguée de l'école des Cheminots
Julie Lavallée	Substitut de l'école Paul-Hubert
Myriam Goulet	Déleguée de l'école Élisabeth-Turgeon
Anik Sirois	Substitut de l'école de la Colombe
Mélanie Paquet	Déleguée de l'école Norjoli

Messieurs :

Pascal D'Astous	Substitut de l'école de l'Écho-des-Montagnes–Lavoie
Pierre Pelletier	Délegué de l'école Langevin
Martin Veillette	Délegué des écoles Paul-Hubert et Saint-Jean
Sylvain Gagné	Substitut de l'école des Alizés
Junior Louis	Substitut de l'école Norjoli
Alexandre Gagnon	Substitut de l'école de l'Aquarelle
Denis Roy	Substitut de l'école Saint-Jean
Mathieu Deslauriers	Délegué de l'école du Grand-Pavois

Absences :

Alexandre Charest	Substitut de l'école Elisabeth-Turgeon
Éric Brillant	Délegué de l'école de la Rose-des-Vents
Sébastien Dumais	Délegué de l'école du Rocher–D'Auteuil
Véronique Desborbes	Déleguée de l'école des Alizés
Faye Couillard	Substitut de l'école Langevin
Nancy Ouellet	Déleguée de l'école du Mistral
Pamela Roy	Déleguée de l'école des Hauts-Plateaux
Julie Roy	Déleguée de l'école de l'Écho-des-Montagnes–Lavoie
Sylvie Desrosiers	Substitut de l'école du Havre–Saint-Rosaire
Valérie Mailloux	Déleguée de l'école de la Colombe
Julie Trahan	Substitut de l'école Boijoli
Katerine Lagacé	Substitut de l'école des Merisiers
Julie Bérubé	Déleguée de l'école de l'Estran
Isabelle Duchesne	Substitut de l'école de l'Estran
Pascale Gagné	Déleguée de l'école de l'Aquarelle
Patricia Boucher	Substitut de l'école de l'Aquarelle
Christine Desjardins	Substitut de l'école des Beaux-Séjours
Josyka Lévesque	Substitut de l'école Elisabeth-Turgeon
Michel Lessard	Substitut de l'école Elisabeth-Turgeon

Luc Lavoie	Substitut de l'école Elisabeth-Turgeon
Valérie Talbot	Substitut de l'école du Rocher-D'Auteuil
Roberto Parent	Substitut de l'école de la Rose-des-Vents
Maryline Guay	Substitut de l'école de la Rose-des-Vents
Léon Rioux	Substitut de l'école du Grand-Pavois
Valérie Albert	Substitut de l'école des Sources
Christiane Côté	Substitut de l'école du Mistral
Marie-Claude Lapierre	Substitut de l'école des Cheminots
Jérôme Corbin	Substitut de l'école des Hauts-Plateaux
Julie Bourque	Substitut de comité EHDAA

1. OUVERTURE ET PRÉSENCE (à 19 h 15)

Le président, M. Martin Veillette, constate qu'il y a quorum et il souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

1.1. NOMINATION D'UN GARDIEN D'UN TEMPS

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et appuyé par M^{me} Suzy Ouellet que M^{me} Lise Beaulieu soit la gardienne du temps.

1.2. PRÉSENTATION DE M. GASTON RIOUX

M. Rioux nous parle du rapport annuel de la Commission scolaire qui se retrouve sur le site de la Commission scolaire. Il nous parle du budget déficitaire et qu'il y aura une consultation publique et répond aux questions des délégués.

1.3. PRÉSENTATION DE M. CARL RUEST

M. Ruest nous informe du déficit de 59 000 \$ pour le transport du midi. Il nous parle du principe de l'utilisateur/payeur, de l'abolition, du statu quo et du retour en arrière. Il écoute les points des parents.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CP-14-15-105R01

Il est proposé par M^{me} Karène Langlois, appuyé par M^{me} Julie D'Aoust-Villeneuve d'adopter l'ordre du jour.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2015

CP-14-15-105R02

Il est proposé par M Denis Roy, appuyé par M^{me} Valéry Marquis d'adopter le procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2015 tel que modifié. Adopté à l'unanimité.

CP-14-15-105R03

Il est proposé par M. Pierre Pelletier et appuyé par M^{me} Julie Roy d'adopter les Règles de régie interne avec les changements apportés.

CP-14-15-105R04

Il est proposé par M^{me} Valéry Marquis et appuyé par M^{me} Julie Roy d'adopter les résolutions pour les retours de consultation de la réunion du 13 janvier 2015.

M. Papillon a répondu aux questionnements sur la consultation.

CP-14-15-102R-03

Il est proposé par M. Sylvain Gagné et appuyé par M. Denis Roy que M^{me} Lise Beaulieu soit commissaire-parent EHDA.

4. TRÉSORERIE

4.1. ACCEPTATION DES DÉPENSES

Remis à la réunion de mars 2015.

4.2. DEMANDE DE L'ÉCOLE DES BEAUX-SÉJOURS DANS LE FONDS COMMUN

Le comité de parents accepte les dépenses encourues par un parent ayant participé à une formation en octobre 2014. Cependant, des précisions devront être apportées quant aux modalités entourant ces remboursements par le Fonds commun.

5. CONSULTATIONS :

5.1. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR L'ANNÉE 2015-2016

Reporté à la réunion du 10 mars.

5.2. RÈGLES DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{ER} CYCLE DU SECONDAIRE AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE

Un excellent travail d'analyse a été effectué par M^{me} Lise Beaulieu, et elle fait part des détails au comité, à partir dudit document :

Page 2 : Les lieux de référence de certains regroupements sont prévus dans la répartition des services éducatifs des écoles telle que décidée par la Commission scolaire. La classe régulière* constitue la première éventualité envisagée pour la scolarisation de tous les élèves. Ainsi, elle est d'abord le lieu considéré pour les élèves HDAA en prévoyant les adaptations et le soutien nécessaires. Les décisions de classement se prennent dans l'intérêt des élèves en fonction de leurs capacités et besoins.

Voici ma proposition de remplacement de ce paragraphe. Je me suis inspiré essentiellement de la politique d'organisation des services EHDA :

Les décisions de classement se prennent dans le meilleur intérêt de chaque élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, en collaboration avec ses parents, à la suite de l'évaluation personnalisée de ses besoins et de ses capacités et en adoptant une vision systémique de sa situation. L'évaluation doit être adaptée et tenir compte de la condition particulière de l'élève. Elle doit porter autant sur les capacités scolaires que sociales de l'élève. Les modalités d'évaluation de l'élève prévoient la participation des parents de l'élève et de l'élève lui-même, à moins qu'il en soit incapable.

- La classe ordinaire constitue la première éventualité envisagée pour la scolarisation de tous les élèves. Ainsi, elle est d'abord le lieu considéré pour les élèves HDAA en prévoyant les adaptations et le soutien nécessaires afin de faciliter la participation de l'élève à l'ensemble des services et des activités de l'école.

- Lorsque le classement s'effectue dans une classe ordinaire, la direction doit offrir des services répondant adéquatement aux besoins des élèves intégrés à la classe ordinaire en apportant l'appui nécessaire au personnel enseignant.

Tel que prévoit la Loi sur l'instruction publique (article 9 à 12) :

L'élève visé par une décision du conseil des commissaires, du comité exécutif, du conseil d'établissement ou du titulaire d'une fonction ou d'un emploi relevant de la commission scolaire ou les parents de cet élève peuvent demander au conseil des commissaires de réviser cette décision.

La demande de l'élève ou de ses parents doit être faite par écrit et exposer brièvement les motifs sur lesquels elle s'appuie. Elle est transmise au secrétaire général de la commission scolaire.

Le secrétaire général doit prêter assistance, pour la formulation d'une demande, à l'élève ou à ses parents qui le requièrent.

Le conseil des commissaires dispose de la demande sans retard.

Il peut soumettre la demande à l'examen d'une personne qu'il désigne ou d'un comité qu'il institue; ceux-ci lui font rapport de leurs constatations accompagnées, s'ils l'estiment opportun, de leurs recommandations.

Dans l'examen de la demande, les intéressés doivent avoir l'occasion de présenter leurs observations.

Le conseil des commissaires peut, s'il estime la demande fondée, infirmer en tout ou en partie la décision visée par la demande et prendre la décision qui, à son avis, aurait dû être prise en premier lieu.

La décision doit être motivée et notifiée au demandeur et à l'auteur de la décision contestée.

Aussi la direction de l'école doit tenir compte de l'article 239 de la LIP :

La commission scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents.

Page 3 :

Le CAP est composé :

- de la direction de l'école primaire ;
- des parents de l'élève ;
- de la ou du titulaire

Ma proposition d'ajout : **de l'élève à moins qu'il en soit incapable**

Page 5 : Profil A Provenance : Commentaires : Manques de précisions. On pourrait retrouver ce libellé (qui a bénéficié d'adaptation de programmes) dans les profil B C, D.

Page 6 : Même proposition que page 2.

M. Mathieu Deslauriers propose et M^{me} Julie Roy appuie les points de M^{me} Lise Beaulieu en retour de consultation.

5.3. CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES (FGJ)

Ajouter des journées tempêtes préétablies dans le calendrier.

5.4. ONZE JOURS DE CONGÉ COMMUNS AU PRÉSCOLAIRE

Préciser si les jours de congé communs au préscolaire sont pour les 4 ans ou les 5 ans ou bien les deux. Mettre tous les congés communs la même journée. Soit le lundi ou le vendredi. Erreur sur le calendrier sur le jour vs la date.

5.5. CANDIDATURES PARENTS AU COMITÉ EHDAA

Proposé par M. Sylvain Gagné et appuyé par M^{me} Karène Langlois. Candidatures : Julie Roy, Ginette Amiot, Christine Tardif, Nathalie Chiasson.

6. INFORMATIONS :

6.1. CORRESPONDANCE

Aucune

6.2. COMMISSAIRE-PARENT

- CCG discussions sur la diffusion de l'information aux parents par la direction d'école. M^{me} Madeleine Dugas demande aux directions de faire en sorte de transmettre l'information aux parents.
- Le rapport annuel est sur le site de la Commission scolaire.
- Plan stratégique 2014-2020
- Demander à l'école de Sainte-Luce–des Bois-et-Marées–Lévesque de nommer un délégué.

6.3. AGENT D'INFORMATION

Fais suivre les courriels et autres informations aux délégués.

6.4. RAPPORT SUR L'ÉTAT DES BESOINS DE L'ÉDUCATION

Remis à la prochaine réunion.

6.5. COMITÉ DU TRANSPORT

Pas de rencontre et on continue de recevoir les commentaires sur le transport du midi.

6.6. COMITÉ EHDAA

Règles de régie interne changées.

Formation d'une assemblée générale où les parents élus seront entérinés par le comité de parents.

Proposition des assemblées publiques.

Avoir une adresse courriel pour le comité EHDAA.

Inclure ces changements dans les règles de régie interne du comité de parents.

Avoir la visibilité au niveau du site Internet de la Commission scolaire.

6.7. FCPQ

Fonctions et pouvoirs de diverses écoles.

6.8. OPP ET CE DE DIVERSES ÉCOLES

Visite d'école???

Des Merisiers : offre de l'église pour le service de garde

Inscription en ligne et page Facebook à Saint-Fabien

7. DIVERS

7.1. PROPOSITION D'UN PROJECTEUR

Demander la disposition d'un projecteur à la Commission scolaire.

France Paradis offre ses services.

7.2. LE TOUT RESTE OUVERT.

8. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Ce fut une bonne rencontre.

9. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Le mardi 10 mars 2015, à Rimouski.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-14-15-105R-04

Il est proposé par M. Alexandre Gagnon, appuyé par M^{me} Julie Daoust-Villeneuve de lever la séance à 22 h 06. Adopté à l'unanimité.

Martin Veillette
Président
Comité de parents 2014-2015

Nancy Ouellet
Secrétaire
Comité de parents 2014-2015